



# CFE-CGC Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris

Tél : 01 46 79 28 74

E-mail : [secretariat@cfecgc-orange.org](mailto:secretariat@cfecgc-orange.org)

Réf. : PS/06/01/2026-6-12

Lettre simple

**ORANGE SA**

111, quai du Président Roosevelt

CS 70222

92449 ISSY-LES-MOULINEAUX CEDEX

A l'attention de **Mme Christelle Heydemann**

Directrice Générale du Groupe Orange

Paris, le 12 juin 2026

**Objet** : Demande de réouverture des négociations salariales 2026

Madame la Directrice Générale,

La CFE-CGC Orange souhaite appeler votre attention sur la nécessité de réexaminer, dans les meilleurs délais, les modalités de l'accord sur les augmentations salariales (NAO) 2026 au sein du Groupe Orange.

## **Une inflation qui pourrait atteindre jusqu'à 5%**

La dégradation récente du contexte international, liée au conflit en Iran et aux perturbations majeures affectant le trafic maritime dans le détroit d'Ormuz, fait peser de nouvelles incertitudes sur l'évolution des prix de l'énergie, des transports et, plus largement, sur les dépenses contraintes supportées par les ménages. Les analyses publiées sur la crise du détroit d'Ormuz soulignent que cette zone concentre une part critique des flux énergétiques mondiaux et que les perturbations de circulation maritime peuvent avoir des répercussions rapides sur les chaînes d'approvisionnement et les coûts de l'ensemble de produits et services.

**Dans ce contexte, la CFE-CGC Orange considère que les paramètres économiques retenus lors de la négociation salariale méritent aujourd'hui d'être réévalués.** Cette appréciation s'inscrit dans le prolongement des positions déjà exprimées par notre organisation syndicale à l'occasion de la NAO 2026, notamment sur la nécessité d'un meilleur partage de la valeur, d'une reconnaissance effective des compétences et d'une plus grande transparence des critères d'augmentation et de promotion.

Il ne vous aura pas échappé que **la baisse moyenne de 41% de la participation et de l'intéressement a provoqué une baisse du pouvoir d'achat des personnels du groupe** que la PPV (Prime de Partage de la Valeur) attribuée unilatéralement par la Direction n'a pas compensé.

### **Une augmentation de la rétribution des cadres dirigeants particulièrement élevée**

Dans le même temps, votre rétribution annuelle (salaire fixe, part variable, retraite chapeau, parachute doré, actions gratuites), votée en Assemblée Générale, augmentait de plus de 30% et le montant lié au nombre d'actions gratuites attribuées à un peu moins de 1 000 cadres dirigeants augmentait quant à lui de plus de 90%.

**Ce décalage important avec les personnels a suscité une vive émotion.**

### **Une réouverture des négociations indispensable**

La CFE-CGC Orange considère qu'il appartient au dialogue social de permettre une adaptation responsable et réactive de la politique salariale lorsque des circonstances extérieures exceptionnelles sont de nature à affecter sensiblement le pouvoir d'achat des salariés.

Dans cette perspective, **la CFE-CGC Orange demande la réouverture des négociations salariales 2026** afin d'étudier, de manière constructive, les conditions d'un ajustement des dispositifs arrêtés, qu'il s'agisse du niveau global des mesures salariales, de leur équilibre entre reconnaissance collective et individuelle, ou encore de la mise en place d'un mécanisme de revoyure fondé sur l'évolution constatée de la situation économique.

Cette démarche procède d'un double impératif : **préserver le pouvoir d'achat des salariés et assurer la cohérence entre les efforts d'engagement, d'adaptation et de transformation attendus des équipes, et la reconnaissance salariale qui doit leur être apportée.**

En conséquence, **la CFE-CGC Orange reste dans l'attente d'une date actant de la réouverture de la négociation salariale 2026.**

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de notre haute considération.



Patrice Seurin  
Délégué Syndical Central



Christophe Moinier  
Secrétaire National Rémunération